Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil Boite Postale n°1 FR-34420 Portiragnes SIRET 48129649900017 Portiragnes, le 07 octobre 2017

Monsieur, Madame,

Objet: <u>CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION</u> SYNDICALE LIBRE « LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL »

Par la présente, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale de notre association qui se tiendra le <u>jeudi 2 novembre</u> 2017 à 09H00 à la Salle du Théâtre de l'Ardaillon situé 41 avenue de Béziers à 34450 VIAS.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Accueil
- 2. Mots de la Mairie de Vias et de la Mairie de Portiragnes
- 3. Contrôle des présences
- 4. Désignation des scrutateurs.
- 5. Approbation du PV de l'A.G.O. du 02/11/2016
- 6. Rapport des activités
- 7. Présentation des comptes et du bilan exercice 2016-2017 par Monsieur Candel
- 8. Rapport du Commissaire aux comptes par Monsieur Chabert
- 9. Approbation des comptes et de la gestion 2016-2017
- 10. Quitus au Conseil Syndical
- 11. Quitus au Commissaire aux comptes
- 12. Présentation des candidats pour le nouveau Conseil Syndical
- 13. Imputations comptables et taxations
- 14. Budget prévisionnel 2017-2018
- 15. Projet de fibrage optique des domaines : investissement et prêt
- 16. Confirmation d'organisation d'événements du « vivre ensemble »
- 17. Confirmation de la poursuite des mauvais payeurs et imputation des frais de mise en demeure
- 18. Vote des résolutions
- 19. Accès aux vides ventilés
- 20. Boites aux lettres
- 21. Bilan saison 2017 et projets par T.G.A. (Lamy)
- 22. Questions et réponses
- 23. Tirage si nécessaire des réservations d'emplacement de parking
- 24. Résultat des votes

Comptant sur votre présence, et au nom des membres du Conseil Syndical, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués et dévoués,

Jean-François Duchenne

Président

 $P.S. \ \ \textit{Selon nos statuts (article 9), seuls les propriétaires et usufruitiers sont autorisés à participer à l'A.G.}$

Veuillez nous communiquer vos observations s'il y a erreur d'adressage postal ou électronique. Les personnes qui ne seront pas présentes, représentées ou qui n'auront pas transmis leurs bulletins de vote recevront par courrier postal

Les personnes qui ne seront pas présentes, représentées ou qui n'auront pas transmis leurs bulletins de vote recevront par courrier postal recommandé le compte rendu et les décisions prises lors de l'A.G. C'est une obligation légale. Cet envoi leur sera imputé $20,00 \in C$ car la collectivité n'a pas à payer pour leur absence de représentation.

SIRET 48129649900017

BULLETIN DE VOTE AG 02-11-2017 N° seq. :

Id. du lot: (domaine, groupe, n°) du propriétaire ou usufruitier :	Cachet de l'asl
signature	
date / / 2017	

Cochez la mention utile

- Je suis présent à l'A.G.O. du 02 novembre 2017
- Je remets mon bulletin de vote à
 propriétaire du lot pour me représenter.
- Je donne mandat au président de séance de me représenter lors de l' A.G.O. et je transmets mon bulletin de vote avant le 31 octobre 2017
 - o à l'adresse courrielle <u>asltps.portiragnes@gmail.com</u>
 - o à l'adresse postale Boite Postale n° 1 F-34420 Portiragnes

	RESOLUTIONS	POUR	CONTRE
1	Approbation du PV de l'A.G.O. du 02 novembre 2016		
2	Approbation des comptes certifiés avec mise en réserve générale du boni de l'exercice.		
3	Quitus (décharge) aux membres du Conseil Syndical sur les comptes et les actes de gestion.		
4	Quitus (décharge) au Commissaire aux comptes		
5	Imputations comptables : tout versement sur le compte de l'ASL apure en priorité les créances les plus anciennes		
6	Maintien de la taxation individuelle de divers frais tels les envois recommandés à 20,00 €. Il ne faut pas faire couvrir par l'ensemble des propriétaires les absences ou négligences.		
7	Approbation du budget prévisionnel 2017 – 2018 hors fibrage généralisé (charges appelées de 1.000 € plus réserve de 200,00 € si syndic identique aux années antérieures)		
8	Approbation du projet fibre optique à réaliser en une étape unique avec son financement (majorité absolue requise) et son impact d'augmentation des charges de 200,00 € par an sur les exercices 2017-2018,2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.		
9	Confirmation du mandat donné au Conseil Syndical de poursuivre en justice les mauvais payeurs avec taxation à 50,00 € des mises en demeure.		
10	Confirmation de votre souhait de poursuivre les activités d'animation (chasse aux œufs, pétanque, activité culturelle, gala des propriétaires, brocante)		

BULLETIN DE VOTE AG 02-11-2017 N° seq.: **Id. du lot:** (domaine, groupe, n°) Cachet de l'asl du propriétaire ou usufruitier : signature / 2017 date / Cochez la ou les mentions utiles Je suis présent à l'A.G.O. du 02 novembre 2017 Je remets mon bulletin de vote à 0 propriétaire du lot pour me représenter. Je donne mandat au président de séance de me représenter lors de \circ l' A.G.O. et je transmets mon bulletin de vote avant le 31 octobre 2017 à l'adresse courrielle asltps.portiragnes@gmail.com à l'adresse postale Boite Postale n° 1 F-34420 Portiragnes 0 Vous pouvez choisir de 0 à 7 candidats en cochant la case attenante au nom. Plus de 7 choix annule votre bulletin. Membres sortants rééligibles du Conseil Syndical ➤ Madame Vandebroeck Nicole (Trésorier) ➤ Monsieur Derbaix Freddy (Vice-Président) ➤ Monsieur Hastir Philippe (Administrateur) ➤ Monsieur Vandereecken Serge (Administrateur) Nouveaux candidats ➤ Monsieur Bastos Santos Urbano Carlos ➤ Monsieur Cassart Léon ➤ Monsieur De Kegel Karel ➤ Monsieur Dupont Albert ➤ Monsieur Godefroid Jean-Marie ➤ Madame Istace Bénédicte ➤ Madame Marius Jeannine

SCA MAURICE WILKIN IMMO (Monsieur Maurice Wilkin, gérant)

➤ Monsieur Morelle Laurent

➤ Monsieur Stordeur Jacques

Boite Postale n°1 FR-34420 Portiragnes

SOUSCRIPTION A LA RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE PARKING saison 2017-2018

Je soussigné,	
propriétaire ou usufruitier du lot	souhaite
réserver un emplacement de parking sur les	s domaines des Tamaris
et Portes du Soleil, à compter du 1er avril 2	018 au 11 novembre
2018 et en assumer les frais de 280,00 €, de	éposant en outre une
caution de 60,00 € pour mise à disposition	du cadenas
correspondant à l'emplacement.	

Si le nombre des demandes dépasse celui des disponibilités, c'est par tirage au sort lors de l'A.G. que les emplacements seront attribués.

Le montant des frais augmenté de la caution doit être versé sur le compte de l'ASL au plus tard le 1^{er} février de chaque année. En l'absence de versement, l'emplacement est supposé être renoncé ¹ et le lot peut être réattribué à un autre propriétaire demandeur selon l'ordre du tirage.

Chaque année, lors de l'A.G.O., on tirera au sort les demandes d'emplacement non satistaites.

Le Conseil Syndical peut également avec 3 mois de préavis mettre fin au système de réservation des emplacements de parking.

Un seul emplacement sera attribué par propriétaire, mais celui qui possède plusieurs lots peut introduire une demande soumise au tirage au sort, pour chacun de ses lots

Date et signature du souscripteur

Je déclare être prioritaire

pour raison d'handicap reconnu (preuve à fournir au Conseil Syndical) ou absence d'emplacement de parking à l'origine du lot (biffer la mention inutile).

Dater et signer ici

Compte bancaire: BIC AGRIFRPP835 IBAN: FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036 page 4

¹ Il y a tacite reconduction de la réservation sauf absence du versement attendu dans les délais.